



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-quatre**

**Le lundi 15 janvier à 19 heures 00**

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique  
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.  
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.  
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.  
M. BODIN. Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de  
CHABANNES. M. HUSSON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusée :

- Mme PÉRICHON.

Absents :

- Mme VAZ,  
- M. MARTIN.

**Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.**

**OBJET :  
DÉNOMINATION  
DES VOIES  
CONTINUITÉ DE LA  
NUMÉROTATION.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a l'obligation de nommer les voies et d'effectuer la numérotation comme la loi 3DS le stipule « *toutes les communes doivent délibérer sur les noms des voies publiques et privées ouvertes à la circulation, ainsi que des lieux-dits* ».

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'attribuer un nom à la voie desservant plusieurs propriétés et portant la même numérotation soit le 10 rue de l'Égalité.

Monsieur le Maire propose le nom « Impasse des Lauriers ».

Le Conseil, entendu les explications de son Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer à cette voie, le nom de « Impasse des Lauriers »

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Jacques de CHABANNES,  
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire  
Transmis en Sous-Préfecture  
de VICHY, le **24 JAN. 2024**

Publié ou Notifié

le :

**16 JAN. 2024**

Accusé de réception de la télétransmission

le :

